

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

Salle d'honneur de la Mairie de JONCHEREY

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Francis BLANC	Jacques SALVI
Martine BENJAMAA	Maurice NICOUD	Guy RICHE
Michèle BELOSSAT	Brigitte GOSSARD	Denis FISCHER
Régine COMANDINI	Sébastien THEVENEAU	

Absentes excusées :

Martine CHAPUIS donne pouvoir à Denis FISCHER
Nadia FINQUEL donne pouvoir à Jacques ALEXANDRE
David MENIGOT donne pouvoir à Francis BLANC

Absent :

La séance est ouverte à 20 h 05

1. Election d'une ou d'un secrétaire :

Francis BLANC est désigné pour remplir cette fonction
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique

Suite à réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise, le Maire propose de nommer l'agent lauréat à ce grade à compter du 1^{er} novembre 2017, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Il convient donc de procéder comme suit :

Fermeture au 31/10/2017

- D'un poste d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe 35/35^{ème}

Ouverture au 01/11/2017

- D'un poste d'agent de maîtrise 35/35^{ème}

Adopté à l'unanimité

4. Décision modificative n° 1 sur le BP communal

Le montant prévu au chapitre 014 « atténuation de produit » ne sera pas suffisant pour faire face aux dépenses jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, en raison de la forte augmentation du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui est passé de 4 963 € en 2016 à 8 476 € en 2017.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'alimenter ce chapitre. Je vous propose de valider les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D- 60618 Autres fournitures non stockable	3 500.00	0.00	0.00	0.00
D-739223 FPIC	0.00	3 500.00	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	3 500.00	3 500.00	0.00	
Total Général		0.00		0.00

Adopté à l'unanimité

5. Rapport 2016 de GRDF et du SERTRID

Le maire fait une présentation rapide du rapport du SERTRID et informe les élus qu'il est à leur disposition en mairie.

Le rapport de GRDF contenant 2 pages a été joint à la convocation.

Adopté à l'unanimité

6. Demande de subvention au Conseil Départemental

Des travaux d'aménagement d'entrée du village côté Delle sont prévus en 2018. Ces travaux seront réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental. Les dépenses devront être inscrites au Budget 2018.

Adopté à l'unanimité

7. Attribution du fonds de concours de solidarité communautaire 2017

Dans le cadre de la politique d'aides aux communes et afin de soutenir les conditions d'accueil des habitants et le développement des services publics dans les communes, pour rendre plus attractif le Sud Territoire, il est proposé d'apporter un fonds de concours à JONCHEREY pour le fonctionnement d'équipements ouverts aux différents usagers et qui justifie l'intervention de la CCST.

Cette aide sera effectuée sous forme de fonds de concours de fonctionnement dans la limite de 50 % des dépenses de fonctionnement directes justifiées par la commune en 2016 et d'un montant forfaitaire fixé commune par commune et approuvé par le conseil communautaire au regard des objets des fonds de concours sollicités et de leur description démontrant de l'enjeu intercommunal perçu par le conseil.

La commune de Joncherey souhaite développer des efforts particuliers quant aux conditions d'accueil de la mairie et de l'école primaire, éléments qualitatifs renforçant l'attractivité de la commune et du Sud Territoire dans l'accueil et la réponse aux besoins de ses habitants.

A ce titre, la CCST nous propose une participation financière aux frais de fonctionnement de ces installations à usage manifestement intercommunal sur le budget 2017. Sur cette base, le fonds de concours serait fixé à la somme plafonnée de 6 500 € au titre des dépenses 2016 pour le fonctionnement de la mairie et de l'école primaire.

Adopté à l'unanimité

8. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le 30 juin 2017, Madame ROUSSET, Trésorière de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur, pour un montant de 198.30 €.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité

9. ONF – Etat d'assiette 2018

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de JONCHEREY, d'une surface de 178.53 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 01/10/2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 1a, 4j, 15a, 22p, 33j et des chablis (délibération complète sur le site internet de la commune www.joncherey.fr)

Adopté à l'unanimité

10. Tarifs camping

A compter du 02 octobre 2017, un tarif spécial « séjour de longue durée » a été ajouté. Ce tarif concerne les particuliers qui souhaitent louer un chalet sur le camping « le Passe-Loup » pour une période de 3 mois consécutifs. Ce tarif est applicable **hors période estivale** dans les conditions suivantes :

Location longue durée aux particuliers (hors période estivale) :

- Location de plus de 3 mois consécutif (hors période estivale), tarif applicable à partir de la 1^{ère} semaine (*)
Chalet de 23 m², la semaine 170.00 €
Chalet de 35 m², la semaine 200.00 €

(*) Le règlement se fera obligatoirement chaque fin de semaine. En cas de départ anticipé qui minorerait la durée initialement prévue, le tarif normal sera appliqué.

Les autres tarifs et dispositions restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

11. Questions diverses

- Mme COMANDINI fait remarquer qu'il manque un passage-piétons pour les familles qui viennent de la salle communale et qui veulent traverser à hauteur de l'aire de jeux rue de l'Eglise.
- Toujours des problèmes de taille de haies qui débordent sur les trottoirs, merci aux propriétaires de veiller à leur entretien.
- la salle multi accueil : l'architecte désigné proposera aux élus un avant-projet avant fin novembre.
- La maison des aînés : ce projet reste en attente de la validation du PLU
- Réunion publique « présentation du projet PLU » prévue le jeudi 16 novembre 2017 à 18 h 30 à la salle communale.
- Déplacement de la boîte aux lettres de la poste située à l'angle de la rue d'Alsace et de la rue du Bambois.

Fin de la séance : 21 h 15

Le secrétaire de séance

Francis BLANC

